

RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

DEMANDE DE MUTATION

DE REINTEGRATION

**DEMANDE DE MUTATION INTRA-ACADEMIQUE 2020 – PEGC**

I – NUMEN :	-----
NOM :	-----
PRENOM :	-----
NOM PATRONYMIQUE :	-----
ADRESSE PERSONNELLE :	----- -----
N° DE TÉLÉPHONE :	----- Courriel-----@-----

II - Établissement d'affectation 2019 -2020 : ----- -----	Cadre réservé au Rectorat -----
Discipline : -----	
Position actuelle -----	
Etes-vous affecté à titre définitif ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> depuis le -----	
Le collège où vous exercez est-il classé éducation prioritaire ? Politique de la Ville REP ou REP+ <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Êtes-vous titulaire remplaçant ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> depuis le -----	
Demandez-vous votre réintégration après réadaptation ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> depuis le -----	
Avez-vous à votre foyer une personne handicapée à charge ? ----- Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> depuis le -----	
Nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2020 : -----	
<b>joindre les pièces justificatives</b>	

**III – Vœux exprimés par ordre de préférence**

Rang du vœu	Dénomination et adresse de l'établissement	Code Etablissement ou commune	Cadre réservé au Rectorat
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

**IV –** Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des dispositions de la circulaire rectoriale relative au mouvement académique des professeurs d'enseignement général de collège.

Fait à : ..... le : .....  
Signature

## BAREME DE MUTATION DES PEGC

Points liés à la situation de l'enseignant	
Ancienneté dans le poste au 01/09/20	1 point par année
<p><b>Stabilité dans le poste :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>sur un poste non étiqueté</li> <li>sur un poste classé Politique de la Ville, REP + ou REP au 01/09/2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 point par année à partir de la 3<sup>ème</sup> année maximum 10 points</li> <li>2 points par année à partir de la 4<sup>ème</sup> année à la 6<sup>ème</sup> année</li> <li>1 point par année à partir de la 7<sup>ème</sup> année maximum 14 points</li> </ul>
Bonifications particulières	
<b>Suppression de poste</b> liée à une mesure de carte scolaire ou à une sortie de réadaptation	100 points
<b>Affectation en établissement sensible</b> demandée par un vœu « établissement » et non un vœu « commune » ou vœu « zone »	60 points
Années accomplies sur un poste de <b>titulaire académique</b>	2 points par année maximum 10 points 3 points par année maximum 15 points
<p>Cette majoration n'est pas cumulable avec celle obtenue au titre de la stabilité dans le poste sauf en cas de mesure de carte scolaire ou d'affectation en établissement sensible</p>	
Années accomplies en qualité de <b>titulaire remplaçant</b>	3 points par année maximum 15 points <i>avec les mêmes réserves qu'à l'alinéa précédent</i>
Majoration pour <b>enfant à charge</b>	2 points par enfant de moins de 20 ans au 01/09/20 <i>sur présentation d'une photocopie du livret de famille</i>
Majoration pour <b>handicap</b> personnel ou pour présence au foyer d'un enfant d'un conjoint ou d'un ascendant handicapé	15 points <i>sur production de la photocopie de la carte d'invalidité et attestation de présence au foyer</i>